



Fiche N° 19

Chaudière automatique exclusivement aux plaquettes de bois issues de l'entretien des espaces verts et du paysage



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Environnement, du Climat
et de la Biodiversité

Fonds climat et énergie

fce@mev.etat.lu

Réservé au Ministère
Dossier numéro MECB :

Avis important :

Toute demande incomplète ne pourra être instruite et sera retournée intégralement au requérant.

Par la présente fiche annexe au formulaire de demande « Partie porteur de projet » sont indiqués les **aspects financiers** et les **spécifications techniques** concernant l'installation d'une chaudière automatique exclusivement aux plaquettes de bois issues de l'entretien des espaces verts et du paysage. Elle est à remplir par la personne responsable du projet.

Référence légale : « Loi modifiée du 15 décembre 2020 relative au climat »

1. Informations générales

Le projet sera réalisé à l'adresse suivante :

Adresse :

Code Postal :

Localité :

Combustible à plaquettes de bois issues de l'entretien des espaces verts et du paysage :

Oui

2. Coûts selon devis

Les coûts sont à indiquer hors tva.

Éléments éligibles	Coûts éligibles
Chaudière à alimentation automatique	€
Système d'alimentation automatique et réservoir de stockage du combustible	€
Système de contrôle, de régulation et de télésurveillance	€
Évacuation des gaz de combustion, y compris filtres	€
Équipements périphériques et installations électriques liés directement au fonctionnement des éléments éligibles (e.a. réservoir de tampon)	€
Stockage intermédiaire pour le combustible	€
Frais d'études et de main d'œuvre pour la mise en place des éléments éligibles	€
Total des dépenses éligibles	€

3. Informations techniques

Marque et modèle de la chaudière à alimentation automatique :	
Puissance thermique nominale : (Une fiche technique du fabricant est à joindre indiquant la puissance thermique nominale)	kW
Production thermique annuelle estimée :	MWh
Émissions de monoxyde de carbone (CO) :	mg/m ³
Émissions d'oxydes d'azote (NO _x) :	mg/m ³
Émissions de particules :	mg/m ³
Rendement de production de la chaudière (« Kesselwirkungsgrad ») :	%
Type de foyer :	
Granulométrie du combustible :	
Taux d'humidité du combustible :	%
Consommation annuelle de combustible estimée :	t
Type du système convoyeur :	
Capacité du silo :	m ³

4. Obligations à respecter

La chaudière et le système d'alimentation en combustible sont adaptés à l'utilisation des plaquettes de bois issues de l'entretien des espaces verts et du paysage :	Oui
Un équilibrage hydraulique du réseau de chauffage sera effectué : (Un protocole de l'équilibrage hydraulique devra être fourni comme preuve lors de la demande de liquidation du subside)	Oui
Respect des critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biocarburants, les bioliquides et les combustibles issus de la biomasse prévus par le règlement grand-ducal du 3 février 2023 fixant les critères de durabilité et de réduction des émissions de gaz à effet de serre pour les biocarburants, les bioliquides et les combustibles : (si installation concernée)	Oui
Un monitoring de l'installation sera effectué :	Oui

5. Déclarations

Le (la) soussigné(e) déclare :

1. **avoir pris connaissance des dispositions du guide pratique ;**
2. avoir observé tous les éléments pertinents pour pouvoir considérer la présente fiche annexe comme complète, à savoir que **la fiche est dûment remplie et que les annexes énumérées ci-après sont concluantes.**

Fait à :

le :

Signature et cachet du déclarant (ou signature digitale) :

6. Annexes

(annexes jointes à la présente demande)

Décision officielle de la commune, du syndicat intercommunal ou de l'établissement public/d'utilité publique portant sur la réalisation de l'étude

Devis détaillé

Description détaillée du projet avec concept d'alimentation de la chaudière automatique

Aspects économiques, coûts de production de la chaleur, plan financier sur la période du projet

Bilan d'énergie

Schéma technique

Fiche technique du fabricant indiquant la puissance thermique nominale, les caractéristiques du combustible (granulométrie et humidité) et certifiant les émissions et le rendement aux conditions suivantes : puissance nominale thermique. 13 % O₂, 273K, 1013 hPa
